



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN ÉTHIOPIE
ET AUPRÈS DE L'UNION AFRICAINE

BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2017 / 2018

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E) peut apporter aux enfants français résidant à l'étranger et inscrits dans un établissement dispensant un enseignement français, **une aide à la scolarisation, sous forme de bourses**, lorsque leur famille ne dispose pas de ressources suffisantes pour assumer cette charge. Les dispositions réglementaires régissant ce système d'attribution de bourses sont définies aux articles D531-45 à D531-51 du Code de l'Éducation.

Le deuxième conseil consulaire en formation bourses scolaires se réunira début novembre et examinera :

- les demandes formulées par les familles installées dans la circonscription consulaire après la date limite de dépôt des dossiers lors du premier conseil ou des familles déjà résidentes dont la dégradation de la situation financière nécessite désormais le dépôt d'un dossier,
- les demandes de révision sollicitées par des familles contestant la décision de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE),
- les demandes de renouvellement présentées pour des élèves ayant échoué au baccalauréat ou par des familles qui, pour une raison majeure (maladie...), n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier au premier CCB.

Les enfants pour lesquels une bourse est demandée doivent :

- être de **nationalité française**,
- être **inscrits au registre des Français** de l'Ambassade de France en Ethiopie,
- **résider en Ethiopie** avec au moins l'un de leurs parents.

Les familles souhaitant déposer une demande de bourses scolaires sont invitées à **retirer les formulaires et la liste des pièces à fournir auprès de Monsieur l'Intendant du Lycée franco-éthiopien GUEBRE MARIAM** ou auprès des services consulaires de l'Ambassade.

Les dossiers complets doivent être déposés auprès de la section consulaire de l'Ambassade de France du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et les après-midi uniquement sur rendez-vous à prendre auprès de :

julien.riom@diplomatie.gouv.fr

magali.boulouin@diplomatie.gouv.fr

La date limite de réception des dossiers est fixée au lundi 2 octobre 2017
Conformément aux instructions de l'AEFE, tout dossier déposé après cette date sera automatiquement rejeté./.